



## AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR Projet de règlement numéro 01-2021

### EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE :

Lors de la séance ordinaire du 8 mars 2021, le conseil a adopté le projet de règlement **numéro 01-2021** régissant la pose, le maintien et l'entretien de compteurs d'eau.

Ce projet de règlement a pour objectif de régir l'installation et l'entretien des compteurs d'eau en vue de mesurer la consommation de l'eau potable des immeubles non résidentiels existants et toutes nouvelles constructions.

Il a pour objet d'édicter les dispositions régissant la pose, le maintien et l'entretien d'un compteur d'eau.

Le Règlement numéro 01-2021 sera adopté lors de la séance ordinaire du Conseil municipal qui aura lieu le lundi 12 avril 2021, tenue à huis clos (en vidéoconférence). Ce dernier peut être consulté au bureau municipal situé au 4050, rue principale à Notre-Dame-de-Lourdes, du lundi au vendredi, aux heures normales d'ouverture. Il est également disponible par courriel, sur demande. Une copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

DONNÉ à Notre-Dame-de-Lourdes, ce 10 mars 2021.

Véronique Laporte

Directrice générale et secrétaire-trésorière *par intérim*

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

*Je, soussignée, Véronique Laporte, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes, résidant à Saint-Thomas, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 10 mars 2021, entre 13h et 16h.*

*En foi de quoi je donne ce certificat ce 10<sup>e</sup> jour de mars 2021.*

Véronique Laporte

Directrice générale et secrétaire-trésorière *par intérim*